



---

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 3 DÉCEMBRE 2025

---

#### OBJET : DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2026

Budget annexe de la Régie Culturelle Autonome de la Ville de Brignais (RCAVB)

N°2025\_121

---

Date d'affichage de la liste des délibérations : **10 décembre 2025**

Date de transmission en Préfecture : **10 décembre 2025**

Date de mise en ligne : **10 décembre 2025**

Date de la convocation du Conseil municipal : **25 novembre 2025**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Christelle RIVAT**

#### Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Jean PETIT - Guy BOISSERIN - Christophe GALLAY - Christine MARCILLIERE - Catherine PEREZ - Christelle RIVAT - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Alain GARDETTE - Laurence BEUGRAS - Christiane CONSTANT

#### Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Bruno THUET (à Sébastien FRANÇOIS) - Béatrice VERDIER (à Marie DECHESNE) - Lionel CATRAIN (à Christine MARCILLIERE) - Florence RICHARD (à Béatrice DHENNIN) - Isabelle WEULERSSE (à Sylvie GUINET)

#### Membre absent, excusé sans donner pouvoir :

Jean-Philippe SANTONI



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 3 DÉCEMBRE 2025

Conformément à la loi du 6 février 1992 portant administration territoriale de la République et à la loi du 5 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, le conseil municipal procède à un débat d'orientation budgétaire, pour lequel il est pris acte du débat par délibération faisant l'objet d'un vote, préalable à celui du Budget primitif.

Les orientations budgétaires ont été présentées en commission n°1 « Finances, ressources humaines et affaires générales » du 26 novembre 2025.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

**A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour**

- VOTER la tenue du débat d'orientation budgétaire relative au budget 2026 de la Régie Culturelle Autonome de la Ville de Brignais (RCAVB), sur présentation du rapport d'orientation budgétaire joint en annexe

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

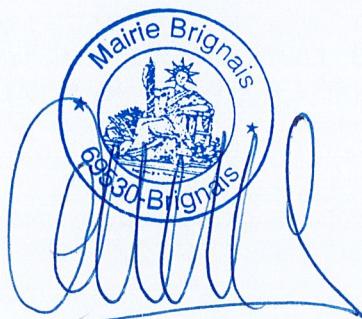
Pour copie conforme

**Le secrétaire**

Christelle RIVAT

**Le Maire**

Serge BÉRARD





# Conseil municipal

---

3 décembre 2025



# 2

## LE RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2026 BUDGET ANNEXE DE LA RCAVB

Conseil municipal – 3 décembre 2025

## □ Contexte général

- La situation budgétaire de la Ville

## □ Tendances budgétaires et orientations

- La section de fonctionnement
- La section d'investissement
- La prospective du budget annexe de la RCAVB



# Contexte général



Conseil municipal – 3 décembre 2025

# La situation budgétaire

5

Le projet de loi de finances pour 2026 présenté à l'Assemblée Nationale prévoyait une contribution renforcée des collectivités territoriales à l'effort de redressement des finances publiques engagé par l'Etat. Il introduisait plusieurs mesures impactant les équilibres financiers des collectivités locales, tant au niveau des charges que des recettes. Ces mesures étaient les suivantes :

- la hausse des cotisations CNRACL
- l'évolution du DILICO (Dispositif de Lissage Conjoncturel)
- la suppression du remboursement de TVA sur les dépenses d'entretien de bâtiments
- l'écrêtement de la DGF
- la baisse de la compensation de la taxe foncière sur les établissements industriels.

Ce projet de loi de Finances 2026 engendrait ainsi un impact budgétaire net négatif estimé à -520 000 € sur la section de fonctionnement pour la commune de Brignais.

Bien que ce projet de loi ait été rejeté par l'Assemblée Nationale le 22 novembre 2025, nous avons intégré ces hypothèses de travail pour élaborer le budget primitif 2026 de l'ensemble des budgets.



# La situation budgétaire

6

Afin de pouvoir concilier le maintien d'un service public de qualité avec les contraintes budgétaires liées au redressement des finances publiques, il a été demandé aux services, y compris à la RCAVB, d'élaborer leur budget 2026 selon la méthode du budget base zéro.

Cette approche consiste à :

- Analyser les besoins réels nécessaires au fonctionnement
- Rationnaliser les dépenses
- Optimiser les ressources notamment en identifiant de nouvelles sources d'économie

Grâce au travail fourni par la RCAVB, la subvention d'équilibre versée par la Ville est en baisse de 2% et s'élève à 348 500 € soit -5 500 € par rapport au budget primitif 2025.

Concernant le budget prévisionnel 2026 de la RCAVB :

- Les charges de personnel sont en baisse de 30 750 € en intégrant la mise à disposition du personnel sans contraction des dépenses et des recettes soit une enveloppe globale de 331 000 €
- Les charges à caractère général affichent une hausse de 6,93 % soit +15 900 € par rapport au budget primitif 2025. Toutefois, cette hausse est liée à l'externalisation de la plaquette de saison comme suite au départ de la chargée de communication
- Les recettes sont en baisse de 2,67 % soit -15 940 € par rapport au budget primitif 2025 avec notamment la diminution des subventions, mécénats...

***Il est rappelé que ce budget est géré en HT***





# Tendances budgétaires et orientations



Conseil municipal – 3 décembre 2025

# La section de fonctionnement – Les charges à caractère général

8

## **Volet « administratif » : 7 000 €**

Il s'agit des dépenses relatives au fonctionnement des agents du service : frais de formation, frais de déplacements, frais de téléphonie, frais d'affranchissement, primes d'assurances, fournitures administratives...

Elles sont en baisse de 1 500 €, soit -18 %, en raison d'une réduction des formations externalisées par rapport à l'année 2025 et d'un effort de maîtrise des coûts sur le poste de dépenses « voyages et déplacements ».

## **Volet « culture » : 238 400 €**

Ces dépenses augmentent de 17 400 € et sont en lien avec la saison culturelle. Parmi les objectifs de celle-ci, on retrouve :

- Une offre culturelle riche et variée à destination de l'ensemble des publics.
- L'offre de 3 spectacles scolaires par niveau sur la saison (1 spectacle par trimestre).
- La mise en place d'un travail collaboratif avec les différents partenaires de la ville et du territoire (associations, services de la ville, temps forts et événements de la collectivité, festivals, ...).
- Le maintien des prestations de bar.
- L'externalisation de la plaquette de saison en lien avec la disponibilité de la chargée de communication déléguée à cette mission.



Le Décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du **rapport d'orientation budgétaire** dispose que l'autorité territoriale présente un rapport comportant, au titre du dernier exercice connu les informations relatives :

- à la structure des effectifs,
- aux dépenses de personnel et à la durée effective du temps de travail,
- à l'évolution prévisionnelle des effectifs et des dépenses.

Ces éléments d'information figurent dans le présent rapport et sont basés notamment sur les données sociales extraites de nos logiciels métiers pour la RCAVB entre janvier et octobre 2025.

# Structure des effectifs

10

## Les effectifs :

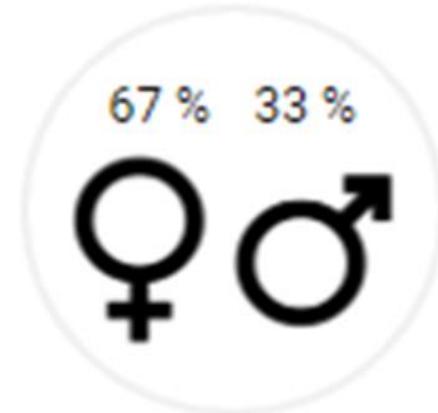
- 6 emplois permanents

Catégorie	Cadre d'emploi	Nombre de postes	Temps de travail	ETP
A	Attaché	1	TC	1
B	Technicien	1	TC	1
B	Rédacteur	0	TC	0
C	Adjoints administratifs	4	1 TC + TNC	3,4
	TOTAL	6		5,4



# Répartition Hommes/Femmes

11

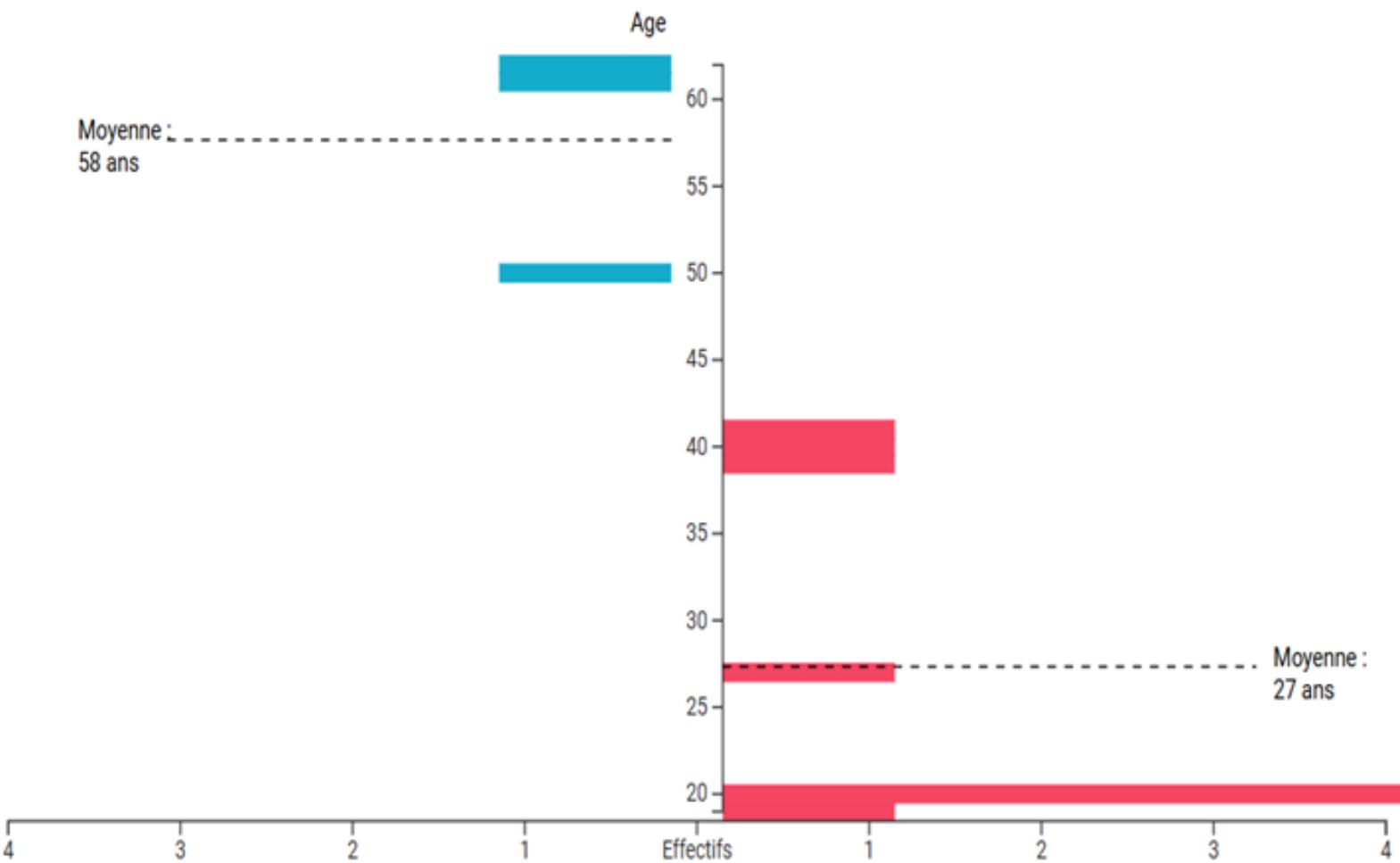


Répartition  
femmes/hommes des  
ETP



# Pyramide des âges

12



Le chapitre 012 concerne les salaires des agents ainsi que les cotisations aux différents organismes sociaux.

# Les principaux éléments constitutifs de la rémunération des agents<sup>4</sup>

- le traitement indiciaire correspondant au grade et à l'échelon de l'agent
- les éléments accessoires mensuels : prime fixe IFSE, prime variable CIA, la NBI
- la prime de fin d'année fixée à 1 311,71 € bruts (base TC)
- les titres de restauration d'une valeur de 7 € dont 4 à la charge de la collectivité
- la participation employeur à la mutuelle labellisée
- la participation employeur à la Garantie Maintien de Salaire MNT via une convention CDG



Le BP 2025 s'élevait à **361 750 €**

Les mesures principales impactant le budget 2025 étaient les suivantes :

- Un GVT (Glissement vieillesse et technicité) représentant 0,5% de la masse salariale : cette enveloppe tient compte des évolutions de carrière à prévoir en 2025
- Une augmentation des taux de cotisation (CNR, URSSAF, et mobilité)
- Des revalorisations de régime indemnitaire trois agents suite à la commission d'arbitrage des salaires de juin 2024
- La création d'un poste d'agent de billetterie à 80%, arrivé en septembre 2024

La RCAVB fait appel à des vacataires pour assurer les spectacles notamment. Il s'est opéré une baisse de l'enveloppe annuel par le biais d'une réorganisation.

Le BP 2026 s'élève à **331 000 €**

Les mesures principales impactant le budget 2026 sont les suivantes :

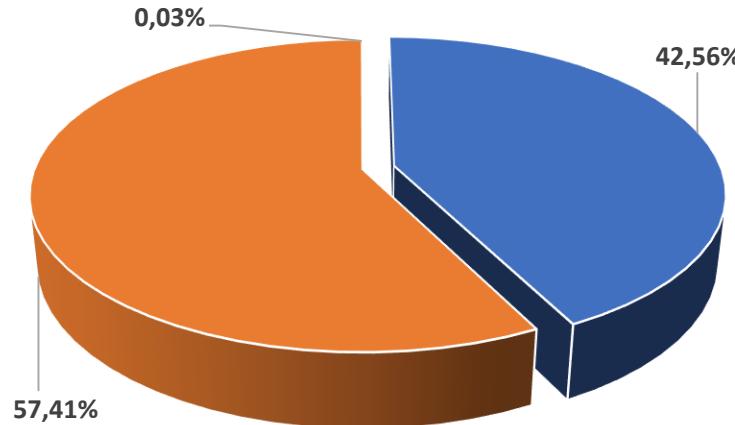
- Une prévision d'augmentation des taux de cotisation (CNR passage de 34,65 à 37,65% et mobilité passage de 1,3% à 1,5%)
- La prise en compte du poste d'agent de billetterie à 80%, crée en 2024, pour l'année complète
- Une enveloppe de vacations pour assurer les spectacles sur la base de l'année 2025

# La section de fonctionnement – Les dépenses

17

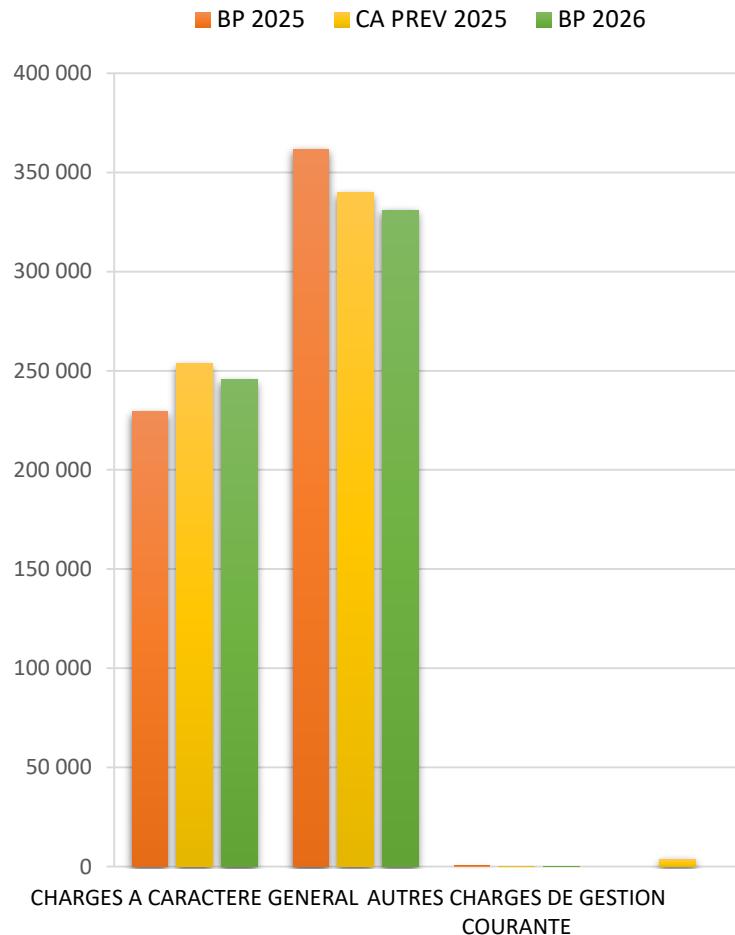
Dépenses réelles de fonctionnement :

576 600 €



- CHARGES A CARACTERE GENERAL
- CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES
- AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement



## **Les recettes liées à l'activité :**

Stabilité des recettes liées à la programmation culturelle pour un montant de 99 000 € (soit -900 €)

Maintien des recettes des prestations de bar : 4 600 €

## **Les autres financements :**

Baisse de la subvention départementale pour un montant de 17 500 € soit -2 500 €

Subventions dans le cadre de la sensibilisation artistique et culturelle à hauteur de 4 000 €

Equilibre de la section de fonctionnement avec une baisse de la subvention communale de 5 500 € soit 348 500 €

Ajustement de la mise à disposition de personnel à la ville, inscrite sans contraction des dépenses et recettes, pour 104 000 € soit une baisse de 1 000 € par rapport au BP 2025

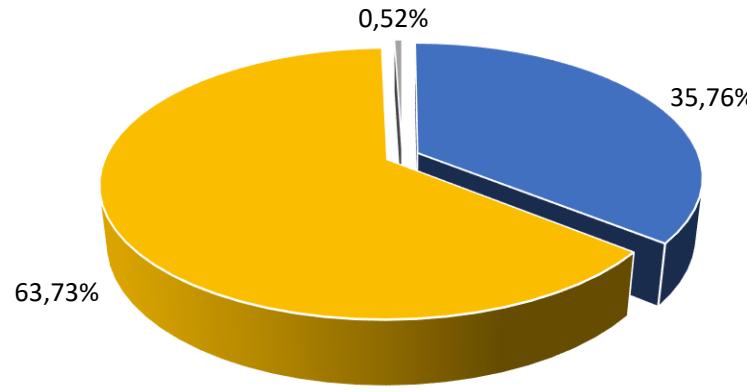
Recherche de financements par le biais de partenariats / mécénats

# La section de fonctionnement – Les recettes

19

Recettes réelles de fonctionnement :

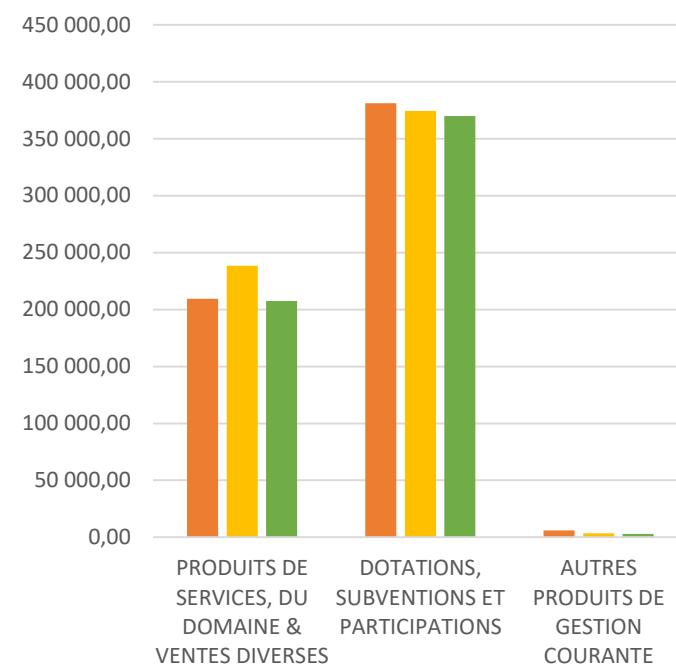
580 600 €



- PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES
- DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS
- AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE

Evolution des recettes réelles de fonctionnement

BP 2025 CA PREV 2025 BP 2026



Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, seules les dépenses relatives au mobilier et au matériel informatique sont à prendre en compte.

Pour 2026 :

- 4 000 € répartis entre des besoins en matériel informatique et du mobilier.



# Évolution des finances



Conseil municipal – 3 décembre 2025

# Prospective budget RCAVB 2022-2028

22

RCAVB

	2021 (CA)	2022 (CA)	2023 (CA)	2024 (CA)	2025 (CA simulé)	2026	2027	2028
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	519	517	655	563	616	598	603	609
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT hors intérêts dette	507	488	633	556	597	577	582	588
<b>EPARGNE DE GESTION (1-2 = A)</b>	<b>12</b>	<b>29</b>	<b>22</b>	<b>7</b>	<b>19</b>	<b>21</b>	<b>21</b>	<b>21</b>
intérêts de la dette	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>EPARGNE BRUTE</b>	<b>12</b>	<b>29</b>	<b>22</b>	<b>7</b>	<b>19</b>	<b>21</b>	<b>21</b>	<b>21</b>
remboursement du capital de dette	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>EPARGNE NETTE</b>	<b>12</b>	<b>29</b>	<b>22</b>	<b>7</b>	<b>19</b>	<b>21</b>	<b>21</b>	<b>21</b>
dépenses d'investissement	39	2	7	1	1	4	4	4
recettes d'investissement	41	7	11	11	13	16	16	16
<b>dépenses d'investissement -recettes d'investissement</b>	<b>-2</b>	<b>-5</b>	<b>-4</b>	<b>-10</b>	<b>-12</b>	<b>-12</b>	<b>-12</b>	<b>-12</b>
<b>emprunt</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

